

# Les unifs se lèvent contre Bacquelaine

**Une pétition circule depuis mardi dans le milieu universitaire pour dénoncer la réforme des pensions et le danger qu'elle fait peser sur la recherche.**

**NATHALIE BAMPS**

Une dizaine de professeurs d'université ont lancé mardi une pétition visant la réforme des pensions du ministre fédéral Daniel Bacquelaine. Une fronde universitaire de plus contre le gouvernement fédéral, après la mise en cause de la dégressivité des allocations de chômage ou la lettre ouverte des recteurs demandant la naturalisation des parents de la petite Mawda.

Aujourd'hui, c'est contre la réforme des pensions qu'ils en ont. Cette pétition est née de l'initiative d'un groupe de professeurs issus de toutes les universités du nord et du sud du pays. Dont Pierre-Guillaume Méon, professeur d'économie à l'ULB. La pétition est soutenue par des vice-recteurs et responsables du personnel. «*Les conseils des recteurs francophone et néerlandophone avaient aussi déjà fait part de leurs préoccupations, identiques à celles des professeurs, lors d'un échange avec le ministre Bacquelaine il y a quelques mois*», nous dit le recteur de l'UCL et président du Cref, Vincent Blondel.

Depuis son lancement, les signatures s'alignent les unes derrière les autres à la vitesse de l'éclair sur le site [change.org](http://change.org). Ce jeudi, le site affichait déjà près de 800 signatures au compteur. Mais pourquoi cette fronde? Déjà lors de la rentrée à l'ULiège, la représentante du personnel enseignant Annie Cornet avait tiré la sonnette d'alarme, avançant que la perte financière due à la réforme serait énorme pour les profs: entre 1.321 euros et 1.551 euros

net en moins selon l'âge d'entrée en fonction. «*L'impact le plus fort sera pour les plus jeunes générations et pour les disciplines scientifiques qui ont des parcours longs d'études, de doctorat et de post-doctorat*», ajoutait-elle.

«*La réforme peut sembler juste a priori*», expliquent les initiateurs de la pétition. Mais les carrières académiques ont cette particularité qu'elle ne peuvent souvent commencer que tardivement, aux alentours de 35/40 ans. «*Avant d'accéder à la fonction, les candidats-professeurs doivent de plus en plus souvent réaliser des séjours de post-doctorat, et accumuler des contrats précaires qui ne sont pas comptabilisés pour leur pension*», explique le professeur Méon. Avant 2011, le système permettait de bénéficier d'une pension complète même si on accédait à la nomination tardivement. Depuis 2011, les règles ont déjà été resserrées, et les réformes actuelles (dont la suppression des tantièmes préférentiels qui permettent d'accumuler plus rapidement des droits à la pension) vont rendre aujourd'hui la chose impossible. «*Pour avoir une carrière complète, il faudrait avoir été nommé à... 22 ans*».

Les profs d'unifs craignent donc que la réforme ne décourage les vocations. «*Le financement des universités et de la recherche manque déjà de moyens. La qualité des conditions de recherche et d'enseignement s'est dégradée. Jusqu'à présent, la pension restait un bon argument pour recruter des professeurs. On pouvait leur dire, OK, les salaires ne sont pas mirobolants, mais vous êtes assuré d'avoir une bonne pension. On perd cet argument*», nous explique Pierre-Guillaume Méon.

Les universitaires craignent donc que la réforme ne réduise la capacité des universités belges à attirer les vo-

cations (y compris étrangères). Or, on sait que l'attractivité internationale est un élément vital pour les universités dans un contexte ultra-concurrentiel. Sans compter la concurrence du secteur privé, «*où les salaires sont dans certains secteurs*

*comme la pharmacie ou l'ingénierie 30 à 50% plus élevés.*»

**«Jusqu'à présent, la pension restait un bon argument pour recruter des professeurs. On perd cet argument.»**

**PIERRE-GUILLAUME MÉON**  
PROFESSEUR À L'ULB